	Pôle TICE - DATSI	Fiche juridique
	Blogs	1/4

1) Qu'est-ce qu'un blog ?

Le terme « blog » est une abréviation de « weblog » qui signifie journal sur internet. Bien souvent, il s'agit d'une sorte de journal intime publié sur l'internet. On peut y trouver des textes, des photos, des vidéos... Sur chaque article du blog il y a la possibilité, pour les visiteurs du site, de laisser des commentaires qui sont immédiatement publiés.

On peut créer un blog de manière très simple, sans aucune connaissance particulière, en utilisant les services de sites de blogs. Il en existe de nombreux, mais le plus utilisé par les jeunes est <http://www.skyblog.com/> (émanation de la radio Skyrock).

2) Comment fonctionne un blog (exemple à partir de Skyblog) ?

La création d'un blog

Pour créer un blog sur le site de Skyblog, il suffit de :

- créer un compte qui nécessite de fournir des informations sur l'identité du propriétaire du blog. Mais la seule information qui est vérifiable est l'adresse électronique. En effet, pour que la création du blog soit effective, il faut fournir un code qui est envoyé sur l'adresse électronique indiquée. Cependant de nombreux sites permettent de créer des adresses électroniques sans aucune vérification et donc de manière anonyme.

Ainsi, en 10 minutes, on peut créer une adresse électronique avec des informations fictives et, avec cette adresse, on peut créer un blog dans un total anonymat.

La gestion d'un blog

Pour alimenter un blog sur le site de Skyblog, on crée des articles. Chaque article peut contenir du texte et une image (la taille de l'image est limitée à 1 MO). L'article est créé à partir d'un formulaire web et, une fois validé, il est instantanément publié.

A posteriori, le propriétaire du blog peut supprimer les commentaires qui ont été déposés.

Lorsqu'on dépose un commentaire sur le blog, un message prévient qu'une trace est gardée sur l'origine du commentaire :


« N'oublie pas que les propos injurieux, racistes, etc. sont interdits par les conditions d'utilisation de Skyblog et que tu peux être identifié(e) par ton adresse internet (190.182.253.10 X:162.30.25.100, R:192.168.11.208) si quelqu'un porte plainte. »

3) Comment trouver des blogs ?

On peut effectuer une recherche avec un moteur de recherche (comme Google) en saisissant des mots-clés (par exemple : « blog », « nom-du-lycee », « prof », « ville », « nom-d'un-professeur »...) et en effectuant diverses combinaisons de ces mots-clés.

On peut aussi effectuer des recherches à l'intérieur des sites de blogs. Dans Skyblog, par exemple, on peut saisir les mêmes mots-clés.

La recherche de blogs est très difficile et le fait de ne pas en trouver ne signifie pas qu'il n'y en existe pas (Skyblog annonce héberger 1 600 000 blogs).

	Pôle TICE - DATSI	Fiche juridique
	Blogs	2/4

Lorsqu'on a trouvé un blog sur l'établissement, il peut être intéressant de regarder la rubrique « Mes skyblogs préférés » (toujours dans le cas exemple du site Skyblog). S'il y a d'autres blogs sur l'établissement, il est fort possible qu'ils y soient indiqués.

Dans l'établissement, la consultation des statistiques du serveur de communication Eole peut aussi être très utile. En effet, le site Skyblog est sur la liste noire des sites (sites interdits) mais le serveur garde la trace des tentatives de connexion.

4) Comment identifier le propriétaire d'un blog ?

Le propriétaire d'un blog n'est pas facile à déterminer car il apparaît à travers un pseudonyme. Cependant, la plupart du temps, les propriétaires ne se cachent pas et en parcourant le site on découvre des éléments qui permettent de l'identifier (prénom, photos, classe...).

5) Comment réagir lorsqu'on découvre un blog problématique ?

Conserver une trace du blog

Pour garder une trace du blog et des éléments problématiques qu'il contient, il faut capturer le site. N'importe quel aspirateur de site fera l'affaire (par exemple HTTrack, qui est téléchargeable gratuitement : <http://www.httrack.com/>).

S'il y a seulement une page du blog qui pose problème, il est possible d'enregistrer la page à partir du navigateur. Dans ce cas, il faut veiller à bien enregistrer la page complète (avec les fichiers associés, comme les images). Attention, la capture d'une page ne permet pas de capturer les commentaires.

Effectuer les démarches pour faire cesser le problème

Plusieurs types d'actions sont possibles :


- Contact du propriétaire du blog. Sur chaque blog il y a une adresse de courriel qui permet de contacter le propriétaire du blog.
- Contact de l'hébergeur du blog (Skyblog, dans les exemples précédents). Un message peut être envoyé au contact indiqué sur le site hébergeur pour lui signaler les problèmes constatés et, éventuellement, lui demander de fermer le blog.
- Plainte déposée au commissariat.

Si le propriétaire du blog est un élève de l'établissement identifié, il est naturellement possible de le convoquer avec ses parents.

6) Quelles suites donner lorsque le propriétaire du blog est un élève ?

Si le propriétaire du blog est un élève, on peut envisager diverses suites selon la gravité des faits :

- L'avertissement
- L'exclusion temporaire
- L'exclusion définitive

	Pôle TICE - DATSI	Fiche juridique
	Blogs	3/4

Il peut-être envisageable, pour le premier blog litigieux (comprenant des photos de professeurs par exemple) qui se présente, de réunir une représentation de la communauté éducative (conseil de discipline, commission permanente, comité de pilotage des TICE, représentants du CVL...) afin de débattre du problème de manière assez large avant de prendre les décisions.

Dans tous les cas, une plainte peut être déposée, en parallèle, par le chef d'établissement et/ou la victime (élève, professeur...). La plainte débouchera sur des sanctions pénales qui seront différentes selon la nature de l'infraction poursuivie.

La plainte est le seul recours possible si le propriétaire du blog n'est pas un élève de l'établissement.

7) Quelles sont les bases légales des sanctions et les peines encourues ?

Voir tableau synoptique en dernière page.

8) Comment prévenir ?

Des actions d'information peuvent être mises en place pour prévenir les dérapages dans les blogs.

Exemples de mesures :

- Lettre envoyée à tous les parents pour les informer sur les actions illégales qui peuvent être réalisées sur les blogs et sur la responsabilité des auteurs (ou des parents en cas d'enfants mineurs)
- Réunion d'information des délégués de classe et des représentants au CVL
- Insertion dans le règlement intérieur de l'établissement d'un rappel sur les droits de la personnalité et des sanctions possibles, que les actes soient réalisés à partir des postes de l'établissement ou de l'extérieur.
- Accent mis dans le B2I sur la pratique citoyenne des usages de l'informatique
- Introduction d'un thème sur les blogs (et plus généralement, sur la publication numérique) en ECJS
- Mise en place en début d'année de conférences d'information pour tous les élèves de l'établissement (par classes ou par groupe de classes).


	Pôle TICE - DATSI	Fiche juridique
	Blogs	4/4

TABLEAU SYNOPTIQUE RECAPITULATIF

Exemple	Infraction	Textes légaux de référence	Sanction légale
Photos d'élèves ou de professeurs sans autorisation de publication.	Droit à l'image	Article 1382 Code civil Article 1383 Code civil Article 9 du Code civil Article L226-1 Code pénal Article L226-2 Code pénal	1 an de prison 45.000 Euros d'amende
Caricature d'un professeur faite à partir d'une photo publiée sans autorisation.	Représentation des personnes	Article 1382 Code civil Article 1383 Code civil Article L226-8 Code pénal	1 an de prison 15.000 Euros d'amende
Mise en ligne d'images ou de textes trouvés par exemple sur Internet, sans demander l'autorisation, ou de morceaux de musique téléchargés sans paiement de droits.	Droit d'auteur (contrefaçon)	Article 1382 Code civil Article 1383 Code civil Article L335-2 CPI Article L335-3 CPI Article L335-4 CPI	<u>Par une personne</u> 3 ans de prison 300.000 Euros d'amende <u>En bande organisée</u> 5 ans de prison 500.000 Euros d'amende
Mise en ligne du logo (protégé) d'une entreprise trouvé par exemple sur Internet sans demander l'autorisation	Droit des marques (Dessins et modèles) (contrefaçon)	Article 1382 Code civil Article 1383 Code civil Article 716-10 CPI	3 ans de prison 300.000 Euros d'amende
Commentaires sur un camarade ou un professeur du style « c'est un voleur ».	Diffamation	Article 1382 Code civil Article 1383 Code civil Article 23 loi 29/07/1881 Article 31 loi 29/07/1881 Article 32 loi 29/07/1881	12.000 Euros
Commentaires sur un camarade du style « c'est un sale voleur de (nationalité) » (ou ethnie, religion, race).	Diffamation	Article 1382 Code civil Article 1383 Code civil Article 32 loi 29/07/1881	1 an de prison 45.000 Euros d'amende
Commentaires du style « la prof de (matière) est une »	Injure	Article 1382 Code civil Article 1383 Code civil Article 30 loi 29/07/1881 Article 31 loi 29/07/1881 Article 34 loi 29/07/1881	12.000 Euros
Commentaires sur une camarade du style « c'est une p... de (nationalité) » (ou ethnie, religion, race).	Injure	Article 1382 Code civil Article 1383 Code civil Article 30 loi 29/07/1881 Article 31 loi 29/07/1881 Article 34 loi 29/07/1881	6 mois de prison 22.500 Euros d'amende
« N... ta mère ! ».	Message contraire à la décence	Article 1382 Code civil Article 1383 Code civil Article R624-2 Code pénal	750 Euros